

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
27 ET 28 AVRIL 2017**

N° 2017/O1/020

MOTION

- DEPOSEE PAR : M. Christophe CANIONI « NON INSCRIT »

**- OBJET : INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LES
PROJETS AGRICOLES STRUCTURANTS.**

CONSIDERANT le manque d'outils structurants dans le domaine agricole dans la région,

CONSIDERANT le coût de production dû à des prix prohibitifs concernant les céréales et l'alimentation du bétail arrivant du continent, la tonne en sacs de céréales revient à 380 euros en Corse et les aliments composés à 400 euros la tonne en sacs alors que l'agriculteur continental paye 150 euros la tonne de céréales en vrac et 200 euros la tonne d'aliment composé en vrac,

CONSIDERANT que l'aliment rentrant est de très moyenne qualité et qu'il n'existe aucune analyse de ces produits effectuée à notre connaissance,

CONSIDERANT que 80% de la qualité d'une viande ou d'un lait est due à la nourriture apportée,

CONSIDERANT que la baisse de production castagnicole impacte la rentabilité de la production, sachant qu'en Corse la viande de porc en carcasse revient à 4 euros le kilos à quatorze mois d'âge alors que les producteurs continentaux parviennent à un produit de 1,50 euros le kilos à six mois, la tonne de maïs "bio" revient à 680 euros en Corse et 320 euros sur le continent,

CONSIDERANT que le prix des matières premières agricoles s'inscrit dans un mouvement haussier constant et affecte fortement la structure des coûts des éleveurs allant de 40 à 75% des charges, les périodes de sécheresse se succèdent en raison du dérèglement climatique et l'augmentation continue du prix des matières premières énergétiques impactant les coûts de transports,

CONSIDERANT selon un rapport de l'ODARC sur la filière porcine qui citait le syndicat AOC charcuterie pour lequel "le marché de la charcuterie corse se caractérise par une demande très supérieure à l'offre" alors que 82% des éleveurs porcins ont plus de 40 ans,

CONSIDERANT que cet ensemble de facteurs pourraient avoir des conséquences très graves sur la filière agricole à court terme,

CONSIDERANT que des structures stratégiques telles qu'un "organisme stockeur de céréales", la fabrique d'aliment de qualité pour le bétail adapté à la demande, un port adapté ou le stockage en silos encourageraient le développement de la culture céréalière et fourragère en Corse et que leur financement serait le signe d'une volonté de donner les moyens à la filière de se développer, qui encouragerait les éleveurs et les jeunes à relancer la production insulaire,

CONSIDERANT que les effets escomptés seraient une baisse des prix des aliments ; une baisse des coûts de transports ; une variation de l'offre ; une impulsion en matière de développement local (création d'emplois) ; un choix plus large de céréales ; une amélioration de l'image de la filière ; une baisse de la dépendance des éleveurs ; un plus pour la filière qualité ; une réduction du coût carbone ; une production la plus autonome possible,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE que des fonds soient désormais apportés en urgence et prioritairement sur des unités stratégiques dans le domaine agricole tel qu'un "Organisme Stockeur de Céréales" afin d'acheter au meilleur prix sur le marché international les aliments pour le bétail.

DEMANDE que des fonds soient investis dans des locaux et un aménagement portuaire adaptés à cet effet.